



Rennes, le 15 avril 2024

La Fédération des Conseils de Parents d'Élèves d'Ille et Vilaine (FCPE-35)

Les organisations syndicales d'Ille et Vilaine FSU, FNEC FP FO, CGT Educ'action, SGEN-CFDT, UNSA Education, SUD éducation et CNT

Mesdames et Messsieurs les Principaux-ales et Proviseur-es
des collèges et lycées d'Ille et Vilaine

Mesdames et Messieurs les Principaux-ales et Proviseur-es,

La mobilisation contre les mesures dites du "choc des savoirs" grandit en Ille et Vilaine.

Depuis le mois de février, des dizaines de réunions de parents d'élèves, de personnels, séparées ou conjointes se sont tenues sur tout le territoire de notre département. Des journées de grève, des manifestations, des journées "collèges vides", des accrochages de banderoles, des distributions de tracts, des rassemblements devant le rectorat et Dsden, des occupations pacifiques d'établissements ont jalonné ce soulèvement de toute la communauté scolaire et éducative contre les groupes de niveau en mathématiques et en français dans les collèges, les évaluations nationales généralisées dans les écoles pour piloter les destinées scolaires des élèves, les conditions durcies pour l'obtention du DNB qui plus est requis pour le passage au lycée général, technologique et professionnel, les classes prépa-seconde en lycée, les manuels labellisés, les méthodes pédagogiques uniformes et imposées, la réforme du lycée professionnel.

Ces mesures opèrent une transformation majeure de l'Ecole publique, en aggravant les logiques de concurrence et de compétition scolaires nuisibles à l'ensemble de nos enfants/élèves, en instaurant un tri social préjudiciable aux poursuites d'études des élèves les plus fragiles, notamment celles et ceux des classes populaires, et en conférant aux formations privées une attractivité accrue.

La mise en place des mesures du "choc des savoirs" a des effets induits sur les fermetures de classes, sur l'augmentation des effectifs par classe et sur la suppression de nombreux dispositifs pourtant plébiscités par les personnels et par les élèves (dédoublings, co-enseignement, chorales...).

Ces mesures interviennent enfin à un moment où le manque de moyens étrangle l'ensemble du service public d'éducation : postes non pourvus, remplacements non assurés, effectifs par classe parmi les plus élevés d'Europe, précarisation des emplois, salaires des personnels parmi les plus faibles de l'OCDE.

Nous sommes nombreux-ses à avoir pu échanger avec beaucoup d'entre vous et savons à quel point vous-mêmes avez été heurté-es dans vos valeurs et combien vos métiers et votre quotidien professionnel sont également affectés par les réformes en cours. L'expression publique de vos organisations syndicales l'ont rappelé à de multiples reprises.

C'est pourquoi nous nous permettons cette adresse conjointe pour vous demander de faciliter, sans déroger bien sûr au cadre réglementaire auquel nous sommes toutes et tous attaché-es :

- les échanges entre parents d'élèves, en permettant le travail de communication et de mise en réseau entrepris par les associations locales et les conseils locaux de parents d'élèves (partage des contacts des familles ayant donné leur accord, autorisation de diffuser des plis dans les carnets de liaison, mise à disposition de salles), les échanges entre agents du service public et usagers - de l'établissement et d'établissements voisins le cas échéant - dans le cadre de réunions d'information ou de débats organisés en journée ou en soirée dans vos établissements (mise à disposition de salles),
- la prise en compte des justificatifs des parents d'élèves mentionnant leur refus du "choc des savoirs" lors des journées "Collèges vides" pour ne pas pénaliser les élèves, la mention "absence non justifiée" sur les bulletins ayant parfois des incidences lors des conseils de classe ou de certaines orientations au lycée,
- les échanges entre lycéen·nes lorsqu'ils et elles vous demandent de pouvoir se réunir dans vos établissements.

Nous savons que beaucoup d'entre vous êtes déjà inscrit·es dans cette démarche de facilitation et vous en sommes reconnaissant·es. Nous remercions celles et ceux qui n'avaient pas nécessairement mesuré l'importance de ces demandes de bien vouloir en tenir compte dans la mesure où elles relèvent d'une aspiration citoyenne à la libre organisation du débat démocratique entre acteurs et actrices de l'Ecole publique.

Notre expression commune, parents d'élèves et personnels, est solennelle. Elle vise à souligner la gravité du moment qui justifie de notre point de vue que tous les agents de l'Education nationale et tous les parents d'élèves se mobilisent et usent de leur droit d'expression pour contribuer à la réorientation des politiques publiques, au service d'un autre projet d'Ecole fondé sur l'égalité d'accès aux savoirs scolaires pour tous les élèves.

A ce titre, nous vous invitons à considérer que l'expression de vos doutes, de vos réserves voire de votre opposition aux réformes en cours a de l'importance, pour nous comme pour le grand public, dans le cadre du mouvement qui, désormais, s'étend à tout le pays. Dans le département limitrophe de Loire-Atlantique, des dizaines de chef.fes d'établissements ont d'ailleurs signé le 12 avril une tribune ([visible ici](#)) pour exprimer leur opposition sur le fond et la forme. Nul doute qu'un allongement de la liste des signataires de cette tribune sera de nature à protéger ces collègues courageux et courageuses ayant ouvert la voie, et pèsera sur le devenir de ces mesures.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ce courrier, nous vous prions de recevoir l'expression de nos salutations distinguées et l'assurance de notre attachement au service public et laïque d'éducation.

Jean-Marc LLAVORI

FSU-35



Bastien JOYAUX

FNEC FP FO



Sophie OLLIVIER

CGT Educ'action



Luc GRIMPONPREZ

SGEN-CFDT



Valéry LAMOURE

UNSA Education



Fabienne PORTANGUEN

SUD éducation



Pierre JEANNETEAU-GOALEC

CNT



Emeline DESCHAMPS

Fcpe35

